



COMPTE RENDU N°52 REUNION DU CABINET DU 16 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 16 mars à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des programmes et projets, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet ;
- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières.
- Jean Roger OSSETE, conseiller aux évaluations physiques.

Le conseiller à la planification et à la prospective **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, empêchée, n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 9 mars 2023.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 9 mars 2023 ;
3. Poursuite de l'élaboration de la liste des projets à suivre et à évaluer au cours de l'année 2023.
4. Divers.

Informations relatives au processus de signature du contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du mars 2023. 9

Le RPPR a apporté des amendements de forme et de fond au compte-rendu. Moyennant ces amendements, le compte rendu a été adopté et sera archivé suivant la procédure habituelle.

2. Point de l'exécution des décisions du cabinet issues de la réunion du 9 mars 2023

Le directeur du cabinet a présenté un dossier initial mentionnant une seule décision portant sur la poursuite de l'élaboration de la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023. Il a indiqué qu'un point relatif à cette activité est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 16 mars 2023.

Le RPPR a apporté le correctif selon lequel d'autres décisions avaient été prises au cours de la dernière réunion du cabinet, notamment dans le cadre du traitement du « Point de l'exécution des décisions du cabinet partiellement ou non encore exécutées ». Ces décisions ont figuré dans le compte rendu de la réunion au cours de laquelle elles ont été prises et il convient de faire le point de leur exécution.

A la suite de la précision du RPPR, le directeur du cabinet a fait le point ci-après, séance tenante.

A. Rappel des décisions

A.1. Poursuivre l'élaboration de la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023.

A.2. Accompagner le processus d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.3. Continuer de suivre les démarches de création du site web du RPPR.

A.4. Reprendre le travail en vue de la création de la base des données des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions

B.1. Le point relatif à la poursuite de l'élaboration de la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 16 mars 2023.

B.2. Le directeur du cabinet avait reçu le directeur général du contrôle des marchés publics le jeudi 23 février 2023.

Ce dernier s'était engagé à faire signer le contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation par l'autorité compétente. Contacté par le directeur du cabinet, le directeur général du contrôle des marchés publics a déclaré avoir connu un retard dans son action du fait du recensement des fonctionnaires qui était en cours dans ses services. Il entend faire aboutir la procédure dans les prochains jours.

B.3. Les termes de référence du site web du RPPR ont été réécrits par l'assistant principal avec le concours du conseiller aux programmes et politiques économiques sous la supervision du directeur du cabinet.

B.4. La proposition de l'organisation de la base des données primaires des programmes et projets du RPPR n'a pas encore été élaborée.

L'assistant principal du RPPR attend de se libérer des tâches liées à la rédaction du rapport de l'évaluation des projets au titre de l'année 2023, pour s'y employer.

3. Poursuite de l'élaboration de la liste des projets à suivre et à évaluer au cours de l'année 2023.

Le RPPR a conduit la poursuite de l'élaboration de la liste des projets à suivre et à évaluer au 2023.

Cette sélection a été menée à partir de l'identification préliminaire des projets présentés par le directeur du cabinet et les conseillers.

Ainsi, 194 projets ont été ajoutés à la première liste des 73 sélectionnés à la réunion précédente. Le RPPR a indiqué que pour la suite du travail, il mettra la liste des projets qu'il aura retenus à la disposition du directeur du cabinet qui organisera la poursuite de la sélection avec les conseillers.

4. Divers

Au titre des divers, le directeur du cabinet a indiqué que le directeur général du contrôle des marchés publics a déjà transmis le contrat d'acquisition du logiciel de suivi -évaluation au cabinet du ministre de l'économie et des finances, pour signature.

Le chargé d'études Augustin ATSANGO sera instruit pour retirer, auprès de la direction générale du contrôle des marchés publics, la preuve de ladite transmission.

Le RPPR a demandé au directeur du cabinet de s'organiser avec le conseiller aux évaluations physiques de sorte à obtenir du directeur du cabinet du ministre de l'économie et des finances que le contrat soit positionné pour être signé par le ministre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 13 h 30.

Adopté le 5 avril 2023 et archivé suivant la démarche habituelle.

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT